

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.209

**SPORT : attribution
de subventions pour
l'année 2017**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.209**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

SPORT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2017

L'ESSENTIEL

La présente délibération a pour objet d'approuver le soutien financier de GrandAngoulême par le biais de subventions à diverses manifestations sportives pour un montant total de 23 500 €. En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le sponsoring de GrandAngoulême en apposant la mention « avec le soutien de GrandAngoulême », accompagnée du logo de la communauté sur l'ensemble des supports d'information dans le cadre de ces manifestations.

Le budget primitif 2017 prévoit l'inscription des crédits nécessaires à la reconduite de subventions versées aux associations sportives des trois EPCI, Braconne & Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle dans les mêmes conditions qu'en 2016.

Dans ce cadre, **11** demandes de subventions ont été instruites :

Un tableau joint en annexe récapitule les propositions en 3 sous parties :

- Vallée de l'Echelle : 19 300 € de fonctionnement répartis entre 6 associations.
- Charente Boème Charraud : 3 200 € pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.
- Braconne & Charente : 1 000 € pour le soutien d'une manifestation sportive d'intérêt communautaire.

L'enveloppe 2017 sera soldée à l'issue de ces attributions. L'ensemble des dossiers en attente aura été traité. Pour 2018, il sera nécessaire de réfléchir à l'harmonisation des critères d'attribution des subventions, au regard de la définition de l'intérêt communautaire, à l'échelle du nouveau territoire.

En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le sponsoring de GrandAngoulême en apposant la mention « avec le soutien de GrandAngoulême », accompagnée du logo de la Communauté sur l'ensemble des supports d'information dans le cadre de ces manifestations.

Afin de déterminer les modalités de ce sponsoring, il sera nécessaire de conclure une convention entre les différentes parties.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

D'APPROUVER le soutien financier de GrandAngoulême par l'intermédiaire des subventions sportives proposées dans le tableau annexe à hauteur de **23 500 €** au total.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les différentes associations dans les cas de soutien et de développement des manifestations sportives d'agglomération d'intérêt communautaire.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général - chapitre 65 – fonction 4.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2017	<u>Affiché le :</u> 05 avril 2017